

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## RALLYE VHC

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### 1ier Rallye Régional des Thermes VHC

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 01 août 2022

Ouverture des engagements : Lundi 01 août 2022

Clôture des engagements : Lundi 12 septembre 2022 MINUIT LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

Parution du carnet d'itinéraire :

Dimanche 18 septembre 2022. À 13 h 00 à 17 h Local des associations à Cransac les Thermes.

Samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12 h Local des associations à Cransac les Thermes.

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 18 septembre 2022 de 13h 30 à 17 h 00

Samedi 24 septembre 2022 de 9h à 12 h 00

Vérifications des documents le samedi 24 septembre 2022. À 9 h à 14 h 30

Lieu : Rez de jardin, salle des fêtes de Cransac. (Respect des gestes barrière suivant la législation en cours)

Vérifications des voitures le samedi 24 septembre 2022 à 9 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 14 h 45

Lieu : Parvis Salle des fêtes de Cransac.

Heure de mise en place du parc de départ le : Samedi 24 septembre 2022 à 10h00

Lieu : place Jean Jaurès à Aubin

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le samedi 24 septembre 2022 à 13 h 45

Lieu : Local des associations à Cransac les Thermes

Publication des équipages admis au départ le samedi 24 septembre 2022 à 16 h 00

Lieu : Local des associations à Cransac les Thermes

Publication des heures et ordres de départ le samedi 24 septembre 2022 à 16h00

Lieu : Local des associations à Cransac les Thermes

Briefing des pilotes prioritaires le : Donnée par écrit lors des vérifications administratives

#### **1<sup>er</sup> étape le samedi 24 septembre 2022**

Départ de la première voiture place Jean Jaurès à Aubin à **16 h 30**

Publication des résultats partiels provisoire de la première étape et heures et ordre de départ pour la deuxième étape à **23 h 45**

Lieu : Local des associations à Cransac les Thermes

#### **2<sup>ième</sup> étape le dimanche 25 septembre 2022**

Départ de la première voiture place Jean Jaurès à Aubin à **7 h 30**

Arrivée de la première voiture parc fermé centre thermal à **14 h 30**

Vérification finale le : Dimanche **25 septembre 2022**

Lieu : Garage LIGNAC Z.C la Cayronie à Cransac les Thermes

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 25 septembre** classement final provisoire 30 minutes maxi après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Lieu : Local des associations à Cransac les Thermes

Remise des coupes : **Dimanche 25 septembre 2022 sur le podium d'arrivée centre thermal de Cransac Les Thermes.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile INGRES 511 AV Jean Moulin 82000 MONTAUBAN organise le les 24 et 25 septembre 2022 le 1er Rallye Régional des Thermes VHC en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE Pyrénées le 15/06/2022 sous le numéro R38 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 431 en date du 15/06/2022

### *Comité d'Organisation*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

### *Organisateur technique*

Nom : **ÉCURIE DEFI RACING**

Adresse : **La Carreyrie 12220 MONTBAZENS**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### **1.1P. OFFICIELS**

Un directeur de course spécifique est dédié aux VHC :

Monsieur Patrice MARTY, licence N° 9699, asa 0915

Le reste des officiels est identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES modernes

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Ce rallye compte pour le Challenge Rallye V H C, «asa Route d'Argent »

Ce rallye VHC ne compte pas pour la Coupe de France des rallyes VHC.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **1ér rallye régional des Thermes VHC** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 12 septembre 2022**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **15** voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 € (x 2)**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## **ARTICLE 10P. PRIX**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Identique au règlement particulier du 16ème Rallye Régional des THERMES